

Annexe 8a
Préparation du débat

**Liste des acteurs rencontrés pendant la préparation du
débat**

**Liste des acteurs rencontrés par Philippe Marzolf,
pendant la phase de préparation du débat public**

Date	Lieu	Organisme	Personnes rencontrées et fonction
6 septembre 05	Paris	Conseil régional Rhône-Alpes	Bernard Soulage, Vice-président aux transports
22 septembre 05	Paris	Hervé Mariton : Député de la Drôme	
		WWF	Jean-Stéphane Devisse, chargé de mission transports
21 octobre 05	Paris	DATAR	M. Vermelen - Gilles Pennequin
24 octobre 05	Paris	France Nature Environnement	Christian Garnier, réseau aménagement - Michel Dubromel, réseau transports
7 novembre 05	Marseille	CESR PACA	Membres de la Commission transports
		Communauté urbaine de Marseille	Claude Vallette, adjoint aménagement
17 novembre 05	Paris	Conseil général de Lozère	Jean-Louis Pourquoi, Président
21 novembre 05	Marseille	Conseil régional PACA	Gérard Piel, Vice-président transports
		Port Autonome de Marseille	Frédéric Dagnet - Jean-Pierre Billat

25 novembre 05	Lyon	OITC Sud-Est (regroupement des CRCI et CCI)	Intervention pour présenter le débat public
28 novembre 05	Montpellier	Mairie de Montpellier	Jean-Louis Roumegas, adjoint aux transports
		CESR Languedoc-Roussillon	Jean-Claude Bousquet, Président - Jean-Claude Albert, Directeur
		Fédération des Travaux Publics	Gérard Maurice, Président
		Conseil régional Languedoc-Roussillon	Jean-Claude Gaysot, Vice-président transports
29 novembre 05	Paris	Port Autonome de Marseille	Eric Brassart, ancien directeur
30 novembre 05	Avignon	Fédération Mieux vivre dans la vallée du Rhône en Vaucluse	Nicole Chassagnard, Présidente - Joseph Pini
		Association Elus locaux et politique des transports dans la vallée du Rhône	Henri Fauqué, Président et Maire de Saucy-sur-Rhône
		Conseil régional PACA	Frédéric Meyer, Délégué aux liaisons fluviales
1 ^{er} décembre 05	Paris	Transports Auto Brunier (TAB, transport combiné)	Jean-Claude Brunier, Directeur
		Conseil général de l'Ardèche	Michel Teston, Président
9 décembre 05	Lyon	Revue Prospective Rhône-Alpes	Bernard Fromentin, journaliste
		CESR Rhône-Alpes	Jean-Michel Roch, Vice-président délégué transports
14 décembre 05	Paris	SNCF	Elisabeth Borne, Directrice stratégie - Noël Belin, Directeur projets sud européen
15 décembre 05	Montpellier	Fédération nationale des transports routiers de l'Hérault (FNTR 34)	Françoise Gleize, Secrétaire générale
		UNOSTRA Languedoc (Union nationale des organisations syndicales des transporteurs)	Pierre Lacroix, Président

			routiers automobiles)	
			Direction régionale de l'Équipement Languedoc-Roussillon	Nello Chauvetière
16 décembre 05	Paris		FNAUT	Jean Sivardière, Président
19 décembre 05	Paris		Autoroutes du Sud de la France	Jacques Tavernier, Directeur général
22 décembre 05	Lyon		Préfet de région Rhône-Alpes	Jean-Pierre Lacroix, Préfet de région - Vincent Amiot, Directeur régional de l'Équipement Rhône-Alpes
			Conseil général du Rhône	Georges Barriol, Vice-président aux transports et Jacques Diény, DGA aux déplacements et aux infrastructures
5 janvier 06	Lyon		Voies Navigables de France	Pierre Calfas, Directeur régional
10 janvier 06	Paris		Eric Besson : Député de la Drôme	
12 janvier 06	Paris		LD Lines	Louis Dreyfus
20 janvier 06	Paris		Réseau Action Climat - France	Olivier Louchard, chargé transports
23 janvier 06	Lyon		Conseil régional Rhône-Alpes	Philippe Dhenein, Directeur général adjoint
			IKEA	Jean-Sébastien Guy, responsable logistique
			Revue Prospectives Rhône-Alpes	Bernard Fromentin, Journaliste
26 janvier 06	Paris		FERRMED	M. Amoros, Secrétaire général
2 février 06	Lyon		Communauté urbaine de Lyon	Gérard Collomb, Président

			Association DARLY	Jean-Claude Chausse, Président
			TLF Rhône-Alpes (Fédération des entreprises de transport et logistique)	Emmanuel Debienassis, délégué régional
			Réseau Actions Transports Drôme-Ardèche	Jean-Marc Delorme
7 février 06	Paris		Conseil général de l'Ardèche	Olivier Peverelli, Conseiller général Ardèche
8 février 06	Paris		Mairie de Châteauneuf du Rhône	Jean-Louis Jullian, Maire de Châteauneuf-du-Rhône
9 février 06	Montpellier		Jean-Claude Flory : Député de l'Ardèche	
			CLAPE	M. Louis, Président
			Université de Montpellier	Laurent Chapelon
			Conseil général de l'Hérault	André Vezinhet, Président
			CCI 34 : intervention	
14 février 06	Paris		Université de Grenoble	François Mancebo
17 février 06	Montpellier		Préfet de région Languedoc-Roussillon	Michel Thenault, Préfet de région
			Journal Midi Libre	M. Martin
			CODETEL	Myriam Bouard, Présidente
			Association de défense de la qualité de vie à Baillargues	José Martinel
20 février 06	Grenoble		Journal Dauphiné Libéré	Rédacteur en chef

			Conseil régional Rhône-Alpes	Gérard Leras, Conseiller régional Verts
21 février 06	Paris		Conseil National des Transports (CNT)	Alain Gille, Président
			Conseil régional Rhône-Alpes	Jean-Jack Queyranne, Président
22 février 06	Marseille		ALCOTRANS	Jean-Louis Beauparlant
			Association FARE SUD	Jean Gonella
			MNLE PACA	Jean-Pierre Estela
			FNAUT PACA	Claude Jullien
			Société Alpine de protection de la nature	Eric Brucker
23 février 06	Valence		Conseil général de la Drôme	M. Vaquero, Vice-président transports
			Association Colère 26	Alain Verbeke, Président
	Avignon		Commission d'enquête sur le dédoublement A9 au droit de Montpellier	Michel Santier, Commissaire-enquêteur
6 mars 06	Valence		Préfet de la Drôme	Henri Masse, Préfet de la Drôme
9 mars 06	Aubenas		CCI Ardèche : intervention	Jean-Paul Poulet, Président – Membres du groupe de travail transports

Annexe 8b
Préparation du débat

Courrier adressé aux acteurs de la préparation du débat
(14 décembre 2005)

Avignon, le 14 décembre 2005

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la Commission nationale du débat public (CNDP) a été saisie pour organiser un débat public sur la politique des transports dans le couloir rhodanien et son prolongement jusqu'à l'Espagne en Languedoc-Roussillon. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion qui porte sur les perceptions actuelles et futures du système de transport, les mesures envisageables et leur acceptabilité. Cette saisine conjointe émane du Ministère de l'Équipement et des transports et du Ministère de l'Écologie et du développement durable. C'est la deuxième fois, après la gestion des déchets radioactifs, qu'un débat porte sur une problématique générale en matière d'environnement et d'aménagement du territoire. Ce débat, dont j'assume la présidence, débutera au cours du deuxième trimestre 2006 et durera 4 mois.

La mission de la Commission particulière (CPDP), chargée de ce débat, est de l'animer en toute indépendance et sans prendre parti, de façon à garantir sa richesse, son bon déroulement et son équité. Notre Commission doit s'assurer du caractère exhaustif des informations diffusées et de leur bonne compréhension par tous les publics et veiller à une participation active des populations concernées. C'est pour nous aider dans cette tâche que je vous sollicite aujourd'hui. Votre connaissance des territoires dans la vie desquels vous êtes impliqués est un précieux atout pour organiser ce débat au plus près des préoccupations du public.

A cet effet, je souhaiterais que vous exprimiez vos propositions sur le déroulement du débat, en nous retournant la contribution écrite au verso de ce courrier, avant le 15 janvier 2006. Sur la base de vos propositions, de nos réflexions et de nos échanges avec vous, j'organiserai début mars une réunion de concertation de tous les acteurs sur les modalités mêmes du déroulement du débat. L'ensemble des propositions formulées vous seront transmises avant cette réunion.

Je compte sur votre participation active dès ce stade de notre démarche et reste à votre disposition pour vous rencontrer et dialoguer avec vous.

Bien cordialement,

Philippe Marzolf,
Président de la Commission particulière du
débat public sur la politique des transports
dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

PJ :

- Formulaire de propositions
- Note d'information sur le débat public

PROPOSITIONS DES ACTEURS POUR LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

Afin de préparer le débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien, en concertation et au plus près des demandes des acteurs concernés, la Commission particulière du débat public (CPDP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous nous sommes fixé comme objectifs d'une part de diffuser le plus largement possible une information complète, claire et adaptée à tous les publics, et d'autre part de permettre au plus grand nombre de citoyens de s'exprimer. C'est précisément sur les moyens d'atteindre ces deux objectifs que nous attendons vos suggestions.

- Organisme :
 - Nom et prénom du représentant :
 - Fonction :
 - Coordonnées :
-

- Vos attentes et vos objectifs dans ce débat :
- Quelles problématiques et thématiques doivent selon vous être abordées au cours de ce débat ?
- Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?
- Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leurs modes de diffusion ?
- Comment pouvez-vous nous aider à la diffusion de ces outils ? Notamment, pouvez-vous envisager de nous consacrer un espace d'expression dans le support de votre institution ou de distribuer directement un document de la CPDP ?
- Selon vous, quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ? Où doivent se dérouler les réunions publiques compte tenu de l'étendue géographique du champ du débat ? A quel(s) horaire(s) et quel(s) jour(s) de la semaine ?
- Quels seront à priori vos besoins en information, études, outils de communication de proximité... ?
- Quelles autres suggestions pouvez-vous nous faire pour l'organisation générale de ce débat, afin qu'il suscite le maximum de participation ?

Nous pouvons vous adresser par mail le fichier informatique de ce formulaire si vous le souhaitez

ELÉMENTS D'INFORMATION SUR LE DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

Sur quoi porte précisément le débat et qu'en attend le Gouvernement sur le fond ?

Contrairement à ce qui se passe pour un débat sur un projet d'infrastructure ou d'aménagement qui porte sur son opportunité, ses objectifs et ses principales caractéristiques, la loi « relative à la démocratie de proximité » du 27 février 2002 ne prévoit pas de questionnement précis lorsqu'il s'agit d'une problématique générale.

Nous nous baserons donc sur la lettre de saisine des Ministères du 27 mai 2005.

En préalable, il est rappelé que « le Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a souligné que le couloir rhodanien et son prolongement jusqu'à l'Espagne en Languedoc-Roussillon constituaient un des axes majeurs de transport ferroviaire, fluvial et routier de notre pays, et que son bon fonctionnement était une condition nécessaire au développement de notre économie. Constatant l'augmentation des trafics et la congestion des différents systèmes de transports, il a considéré qu'il était indispensable d'étudier toutes les perspectives de développement des modes alternatifs à la route ainsi que les possibilités de reports modaux, et d'envisager un accroissement de la capacité du réseau routier. »

Après une consultation des principaux élus des trois régions concernées, sur la base d'un document présentant la problématique actuelle et future des transports sur ces axes, « le Gouvernement souhaiterait en particulier être éclairé par le débat public sur :

- la manière dont est perçu le fonctionnement actuel et futur du système de transport, en termes de qualité de service et d'impact environnemental ;
- les orientations souhaitables pour améliorer les transports, dans le cadre des trois composantes du développement durable, compte tenu des projets de développement des territoires, de la préservation de l'environnement et des mesures envisageables pour favoriser le report modal et offrir une meilleure qualité de service aux usagers des transports ;
- l'acceptabilité locale des différents scénarios de système de transport envisagés.

Ces réponses permettront ensuite au gouvernement d'orienter les études futures à lancer sur les différents projets ou mesures envisageables dans le domaine des transports. »

La loi de 2002 précise que l'Etat doit publier au Journal Officiel une décision trois mois après la publication du compte-rendu et du bilan de la CNDP, qui intervient deux mois après la fin du débat public, ce dernier durant lui-même au maximum quatre mois. Dans le cas d'un projet, la décision doit porter sur le principe et les conditions de poursuite, mais la loi ne précise rien pour une problématique.

Après consultation par écrit des principaux acteurs concernés et réflexion interne, la CPDP doit élaborer les modalités d'organisation et le calendrier du débat public.

Il est actuellement prévu que le débat public se déroule de début avril à fin juillet 2006. Le compte-rendu de la CPDP et le bilan de la CNDP devant ainsi être publiés avant fin septembre et la décision de l'Etat publiée au Journal Officiel avant fin décembre 2006.

Annexe 8c
Préparation du débat

Synthèse des contributions à la préparation du débat

SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES ACTEURS POUR LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC SUR LA POLITIQUE DES TRANSPORTS DANS LA VALLÉE DU RHÔNE ET L'ARC LANGUEDOCIEN

Introduction

Au cours des mois de décembre et janvier, la Commission particulière du débat public a adressé un courrier aux acteurs concernés par la problématique qui lui a été soumise -la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien.

Par ce courrier, la Commission particulière du débat public sollicitait les acteurs dans leur globalité, afin de préparer au mieux le débat public. Dans un souci de concertation, et pour connaître au mieux leurs demandes, les acteurs ont été interrogés sur :

leurs attentes et leurs objectifs dans ce débat ; les problématiques et les thématiques qu'ils souhaitaient voir abordées ; ce que devait, selon eux, contenir le dossier support pour être complet ; les outils d'information qu'ils préconisaient ; leurs propositions d'aide à la diffusion de ces outils ; les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ; leurs besoins d'information et enfin, leurs suggestions.

La Commission tient à remercier ceux qui ont bien voulu lui répondre, pour la richesse de leurs suggestions. La mobilisation des acteurs a été assez satisfaisante (cf annexe). On constate néanmoins qu'elle est inégale, en fonction de la motivation tout d'abord, mais aussi en fonction de l'implication antérieure dans la problématique. L'information dont dispose les acteurs et par la même la construction de leurs arguments est très diverse. Certains sont déjà engagés dans le débat.

LE FOND DU DEBAT

Au travers des contributions reçues, la CPDP constate que la double problématique -comment réduire la congestion tout en respectant nos engagements en termes de respect de l'environnement- a bien été prise en compte par les acteurs.

I. Des attentes unanimes en matière d'information et sur les thèmes à aborder

A) Demande d'un état des lieux précis, chiffré et objectif mode par mode

- La quasi-totalité des acteurs attendent du débat qu'il apporte une information exhaustive et objective : une analyse détaillée de la situation actuelle (flux de transports et infrastructures existantes) et de son évolution passée et à venir, à égalité pour chaque mode (autoroute maritime et aérien compris) ; y compris pour des critères plus qualitatifs tels que l'environnement par exemple. Les besoins d'information chiffrées concernent les niveaux infra-régionaux, régionaux, nationaux et internationaux ;
- La liste et l'accès aux études utilisées pour la préparation du dossier support ;
- L'état des lieux selon les différents modes doit pouvoir permettre de les comparer (même mode de calcul pour tous) ; d'apprécier leurs avantages et inconvénients ;
- La politique de transport actuelle, passée et future doit être définie ;
- Eclairages sur le financement des projets prévus au CIADT et conséquences de la non-réalisation de certains de ces projets ;
- Les acteurs réclament des solutions claires et chiffrées, avec leur mode de financement.
- Ils demandent également un organigramme des acteurs publics et privés responsables de la création d'infrastructures dans le VRAL.

Il transparaît de ce discours très partagé qu'une telle analyse n'a jamais été menée : le débat est perçu comme le moment qui permettra enfin de « savoir ».

- Certains acteurs veulent que le débat ait comme base de référence, et soit le lieu pour rappeler à tous, les textes officiels français et européens (Livre Blanc, protocole de Kyoto, Plan Climat...).

Malgré l'abondance de données sollicitée, les acteurs demandent un dossier attractif, compréhensible par tous et pédagogique : cartes et schémas doivent être très présents. Des cartes globales et du maillage territorial doivent pouvoir être présentées au public à tout moment, au cours des réunions.

B) Les thèmes évoqués ne concernent pas que les transports stricto sensu

- Les acteurs voudraient voir aborder les sujets concernant les transports, mais également l'économie, l'aménagement territorial, la protection de l'environnement...
Toutefois, certains d'entre eux souhaiteraient que des questions globales soient évoquées, de préférence avant les modes de transports. En effet, comme certains acteurs le suggèrent, la question de la demande de transports devrait être traitée chronologiquement parmi les premiers thèmes : cela donnerait le temps de placer tous les acteurs au même niveau d'information et resituerait le débat dans un cadre plus large que la seule question des modes. Attention toutefois, à ne pas s'égarer dans un débat uniquement de société, nous disent les professionnels. Eux veulent aussi aborder les problèmes qu'ils rencontrent tous les jours, avec des solutions concrètes, territoire par territoire.

II) Consensus sur un cadre géographique élargi et un engagement de l'Etat

A) Le débat ne doit pas se limiter aux trois régions concernées

- La dimension européenne et internationale de la problématique est une donnée sur laquelle tout le monde s'accorde : la sollicitation régulière d'intervenants extérieurs aux trois régions est pour beaucoup un impératif ;
- Aux marges géographiques de l'espace du débat, des demandes d'élargissement apparaissent : Nord de Lyon, arc méditerranéen, traversées alpines, axe Atlantique/Méditerranée...
- A l'intérieur de l'espace, des problématiques territoriales particulières émergent avec force, notamment sur la question urbaine dans la région lyonnaise ; le désenclavement de l'Ardèche, une desserte du piémont et du bassin stéphanois sont aussi le lieu de fortes attentes.

B) Les pouvoirs publics devront s'engager

- De nombreux acteurs, toutes catégories confondues, demandent un engagement fort des pouvoirs publics à l'issue du débat, non sur des notions générales, mais sur des actions concrètes, parfois sur des projets d'équipements particuliers ;
- Moins évoqué, l'engagement des collectivités territoriales et l'articulation de leurs projets avec les projets nationaux et européens est toutefois présent dans certains discours d'acteurs.

III) Divergences de positionnement et craintes vis-à-vis du débat

A) Des divergences concernant le mode routier

Pour certains acteurs, les « Eléments de réflexion » qui leur ont été proposés par l'Etat, sont trop orientés sur le transport routier ;

Pour d'autres, la forme du débat ne doit pas donner plus de place aux militants anti-route qu'aux acteurs économiques. Enfin, tous aimeraient voir chaque mode de transport abordé, à poids égal aux autres.

B) Un public à trouver

Pour que le débat ne reste pas entre les mains des seuls experts, des acteurs demandent la présence des élus, mais également préconisent celle des étudiants.

C) Des prises de position déjà bien affirmées

Nombre d'acteurs ont des avis très construits sur le sujet et considèrent que le débat leur permettra d'exprimer leurs besoins.

LA CONDUITE DU DEBAT

Certains acteurs aimeraient avoir des éclaircissements sur la portée de cette « énième » réflexion sur le sujet, savoir ce qu'attend réellement l'Etat de cette saisine et quelle suite véritable sera donnée au débat (puisque rien n'est prévu par la loi en ce qui concerne les problématiques générales).

IV) Légères craintes sur l'équilibre des réunions, satisfaction sur les outils

A) Réunions publiques : garanties à apporter sur le principe d'équivalence

- Des craintes de deux ordres se font jour quant aux réunions, impliquant un effort en matière d'équivalence :

Le phénomène de « caravane institutionnelle » est évoqué, que l'ampleur de la couverture géographique du débat risque de renforcer ;

Des associations soulignent la différence de moyens matériels avec les autres acteurs qui induit un biais dans la participation de chacun.

- En ce sens, plusieurs acteurs (collectivités, associations) appellent à la mise en place de nombreuses réunions sur leurs territoires ;
- En revanche, les acteurs logistiques et économiques craignent une trop large place accordée au grand public et aux associations militantes, le format des réunions étant peu attractif pour eux : ils mettent l'accent sur l'établissement de réunions thématiques plutôt que territoriales, et sur une localisation propre à attirer les acteurs économiques (les ports, par exemple) ;
- Les horaires des réunions sont suggérés en fonction de ces deux objectifs différents : plutôt le soir pour le public, plutôt aux horaires de travail pour les professionnels ;
- Les usagers ne résidant pas sur le territoire sont également mentionnés, certains suggérant la tenue de réunions dans des lieux tels qu'aires d'autoroutes, trains...

B) Satisfaction quant aux outils proposés et propositions d'améliorations

- Les acteurs ayant déjà participé à un débat public se déclarent satisfaits des outils d'information et de participation proposés ;
- Pour compenser l'ampleur géographique du débat, Internet est une solution unanimement reconnue ;
- Internet est aussi envisagé comme support d'information exhaustive, toutes les études souhaitées par les acteurs devant être téléchargeables sur le site de la CPDP ;
- Tous accordent leur confiance aux organismes régionaux de presse écrite, télévision et radio, les structures nationales n'étant que rarement évoquées ;
- Des propositions d'outils complémentaires sont exprimées : interviews filmées d'experts pouvant être diffusées en réunion et à la télévision, registres disponibles en mairies et préfectures, boîtes à lettres placées aux lieux de distribution des documents...
- L'ensemble des acteurs est prêt à collaborer avec la CPDP pour la diffusion de l'information.

Annexe 1

● Nombre total d'acteurs consultés	211
- Institutionnels et collectivités	86
- Acteurs socio-économiques	81
- Associatifs	36
- Autres	8
● Nombre de réponses reçues (en date du 14/02)	69
● Pourcentage de réponses	32,7%
- Institutionnels et collectivités	50,7%
- Acteurs socio-économiques	26,1%
- Associatifs	23,2%
- Autres	0%

Annexe 2

Liste des contributions reçues (en date du 20/02) pour la préparation du débat public sur la politique des transports dans la vallée du Rhône et l'arc languedocien

● Acteurs nationaux et européens :

1. Commission Européenne
2. Autoroutes du Sud de la France
3. Office interconsulaire des transports et des communications (OITC) du Sud-Est
4. Réseau Ferré de France
5. Voies navigables de France
6. Comité des armateurs fluviaux
7. Compagnie fluviale de transports
8. Réseau Action Climat France
9. France Nature Environnement, réseau transports et mobilité durable

● Acteurs Rhône-Alpes :

10. Jean-Claude Flory, Député de l'Ardèche
11. DIREN Rhône-Alpes
12. DRIRE Rhône-Alpes
13. Préfecture de l'Ardèche
14. Conseil régional Rhône-Alpes
15. Conseil économique et social régional (CESR) Rhône-Alpes
16. Conseil général de l'Ardèche
17. Conseil général de la Drôme
18. Conseil général de l'Isère (*)
19. Conseil général de la Loire
20. Conseil général du Rhône
21. Conseil général de Haute-Savoie
22. Communauté urbaine Grand Lyon
23. Saint-Etienne Métropole
24. Ville de Valence
25. Ville de Lorient
26. Ville d'Aubenas
27. Ville de Montélimar (*)
28. Chambre de commerce et d'industrie Nord-Ardèche
29. Fédération nationale des transports routiers – Drôme
30. Parc naturel régional du Pilat
31. Association Colère 26
32. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Isère
33. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) Drôme-Ardèche
34. Les Associations du Mont-Blanc
35. Association de sauvegarde des coteaux lyonnais (*)

● **Acteurs Provence-Alpes Côte d'Azur :**

36. Conseil général des Bouches-du-Rhône
37. Conseil général du Var
38. Conseil général de Vaucluse
39. Communauté d'agglomération du Pays d'Aix
40. Communauté d'agglomération du grand Avignon (*)
41. Association des maires de Vaucluse
42. Port Autonome de Marseille
43. Chambre régionale de commerce et d'industrie PACA-Corse
44. Chambre de commerce et d'industrie d'Avignon et de Vaucluse
45. Chambre de commerce et d'industrie de Marseille-Provence
46. Chambre de commerce et d'industrie des Hautes-Alpes
47. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) PACA
48. Les Salins du Midi
49. Fédération Mieux vivre en vallée du Rhône en Vaucluse
50. Groupe interdisciplinaire de réflexion (GIR) Maralpin
51. Société alpine de protection de la nature

● **Acteurs Languedoc-Roussillon :**

52. DIREN Languedoc-Roussillon
53. Conseil économique et social régional (CESR) Languedoc-Roussillon
54. Conseil général de l'Aude
55. Conseil général du Gard (*)
56. Conseil général de l'Hérault
57. Conseil général de Lozère
58. Communauté d'agglomération du Carcassonnais
59. Communauté d'agglomération Béziers-Méditerranée
60. Association des maires et des adjoints des Pyrénées-Orientales
61. Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier
62. SNCF - Direction régionale de Montpellier
63. Syndicat mixte plateforme Pyrénées-Orientales
64. Parc naturel régional du Haut-Languedoc
65. Fédération nationale des associations des usagers des transports (FNAUT) Languedoc-Roussillon
66. Comité de liaison des associations pour l'environnement (CLAPE) Languedoc-Roussillon
67. Comité bitterois du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE)
68. Comité de défense des résidents du quartier de la Céreirede et de sa périphérie (*)
69. Comité de défense du territoire languedocien (Codetel) (*)

● **Autres acteurs :**

70. Association Franche-Comté Nature Environnement
71. Chambre de commerce et d'industrie de Saône-et-Loire

NB : Les contributions marquées (*) nous sont parvenues plus tardivement et pour cette raison, certaines n'ont pu être envoyées avec le dossier de l'ensemble des contributions.

